

Enfants mineurs dans le Grand Est : un sur dix vit dans une famille recomposée

Insee Flash Grand Est • n° 103 • Janvier 2025

Dans le Grand Est, en 2021, un peu plus d'un million d'enfants mineurs vivent dans une famille. Parmi eux, 30 % ne vivent pas avec leurs deux parents : 20 % au sein d'une famille monoparentale et 10 % dans une famille recomposée. Cette proportion augmente avec l'âge des enfants, en raison des séparations parentales. Les parents des enfants de familles monoparentales sont moins diplômés et plus souvent inactifs. À l'inverse, ceux des enfants en familles recomposées ont un niveau de diplôme plus élevé et sont plus fréquemment actifs. La garde alternée, qui concerne 3 % des enfants mineurs, est légèrement plus courante dans les familles recomposées. Enfin, les enfants en familles recomposées résident plus souvent en zone rurale, alors que ceux qui sont en famille monoparentale vivent plus souvent en zone urbaine.

En 2021, parmi l'ensemble des **enfants** de la région vivant dans une famille, 1,1 million sont mineurs, soit 73 %, les autres enfants étant majeurs. Cette proportion est proche de la moyenne nationale (74 %). Seuls 2 % des enfants mineurs ne vivent pas dans une famille.

Enfants mineurs dans le Grand Est : trois sur dix vivent avec un seul de leurs parents

Parmi les enfants mineurs, 28 % vivent avec un seul de leurs parents en 2021. Le Grand Est est la cinquième région comptant le plus d'enfants qui n'habitent pas avec leurs deux parents, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et les Hauts-de-France (entre 30 et 32 %).

Près de sept mineurs sur dix habitent avec leurs deux parents dans une **famille dite « traditionnelle »** sans enfant issu d'une autre union, 21 % vivent dans une **famille monoparentale** et 11 % dans une **famille recomposée** ► **figure 1** : des proportions similaires à celles observées en France métropolitaine.

Environ 4 % des enfants mineurs vivent avec leurs deux parents dans une famille recomposée. Ils sont issus de la nouvelle union, et vivent avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur nés d'une union précédente d'un des deux parents. Lorsqu'on ajoute ces enfants à ceux vivant dans des familles traditionnelles, 72 % des mineurs de la région résident avec leurs deux parents, une part conforme à la moyenne nationale.

Parmi les enfants vivant avec un seul parent, 82 % résident avec leur mère. Cette proportion diminue à 76 % dans les familles recomposées.

La part des enfants vivant avec un seul de leurs parents augmente avec l'âge

La part des enfants vivant avec leurs deux parents diminue avec l'âge, que ce soit dans les familles traditionnelles ou recomposées ► **figure 2**. À l'inverse, la proportion d'enfants habitant avec un seul parent augmente progressivement, principalement en raison des séparations. Ces événements conduisent un nombre croissant d'enfants à vivre dans des familles monoparentales ou recomposées. Ainsi, si 78 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille traditionnelle, cette proportion tombe à 60 % chez les adolescents de 15 à 17 ans : ces derniers sont en effet davantage susceptibles que les plus jeunes de vivre dans une famille recomposée ou monoparentale.

► 1. Répartition des enfants mineurs selon le parent avec lequel ils vivent et le type de famille en 2021

Situation des enfants	Grand Est		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Vivent avec leurs deux parents dans une...	798 500	71,7	71,8
...famille traditionnelle	756 000	67,9	68,2
...famille recomposée	42 500	3,8	3,6
Vivent avec leur mère dans une...	257 300	23,1	22,8
...famille monoparentale	193 400	17,4	17,6
...famille recomposée	63 900	5,7	5,2
Vivent avec leur père dans une ...	58 300	5,2	5,4
...famille monoparentale	38 500	3,4	3,6
...famille recomposée	19 800	1,8	1,8
Ensemble	1 114 100	100	100

Lecture : Parmi les 1 114 100 enfants mineurs vivant dans le Grand Est en 2021, 71,7 % vivent avec leurs deux parents dont 67,9 % dans une famille traditionnelle et 3,8 % dans une famille recomposée.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Cependant, entre 15 et 17 ans, il n'y a presque plus d'enfant vivant dans une famille recomposée avec ses deux parents. En effet, à mesure que les années passent, les autres enfants plus âgés, nés de précédentes unions, grandissent et quittent le foyer familial. La famille reprend alors une forme « traditionnelle », qui ne compte plus que les enfants issus de l'union du couple actuel.

Des parents plus souvent en emploi dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales

Dans les familles recomposées, la **personne de référence** a généralement un emploi, bien que cela soit légèrement moins fréquent que dans les familles traditionnelles. Cependant, elle possède plus souvent un niveau de formation inférieur au baccalauréat (31 %, contre 26 % dans les familles traditionnelles). Dans les familles monoparentales, la personne de référence a moins souvent un emploi que dans les autres types de familles, et se trouve davantage en situation de chômage ou d'inactivité. Elle est plus fréquemment sans qualification (respectivement 21 % de non-diplômées, contre 15 % dans les familles traditionnelles) et détient aussi moins souvent un diplôme de l'enseignement supérieur long (18 % contre 24 %). Ces conditions, souvent associées à des niveaux de vie plus faibles, ont pour conséquence que les enfants vivent plus fréquemment dans des **logements suroccupés**.

3 % des enfants mineurs en garde alternée

Dans le Grand Est, 3 % des enfants mineurs vivent avec un seul parent en garde alternée, et partagent équitablement leur temps entre les domiciles de leurs parents séparés. Cela concerne environ 37 000 enfants, soit 12 % des mineurs dont les parents sont séparés. La garde alternée est légèrement plus courante chez les enfants vivant au sein de familles recomposées que dans les familles monoparentales (14 % contre 11 %).

La proportion d'enfants en résidence alternée s'accroît jusqu'à l'âge de 6 ans au sein des familles monoparentales, puis se stabilise entre 6 et 15 ans, avant de diminuer progressivement jusqu'à 17 ans. Dans les familles recomposées, elle augmente jusqu'à 8 ans, mais baisse ensuite fortement, perdant 8 points en huit ans.

Les familles recomposées plutôt rurales et les familles monoparentales plutôt urbaines

Les enfants mineurs vivant dans une famille traditionnelle sont légèrement plus nombreux en Alsace, avec 71 % dans le Bas-Rhin et 70 % dans le Haut-Rhin. Ceux qui vivent dans une famille monoparentale sont particulièrement présents dans l'Aube (26 % contre 21 % en moyenne dans le Grand Est), suivie de la Marne et de la Haute-Marne (23 %). Quant aux enfants vivant en famille recomposée, ils sont surreprésentés dans les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne (autour de 13 %) et surtout dans la Meuse (15 %) ► **figure 3**.

Les enfants en famille recomposée résident relativement plus souvent dans les communes rurales non périurbaines, alors que ceux des familles traditionnelles sont surreprésentés dans les zones périurbaines (74 % contre 68 % en moyenne). Dans les grands centres urbains et les zones urbaines intermédiaires, la proportion d'enfants en famille monoparentale (27 % et 22 %) dépasse la moyenne régionale. ●

Emmanuelle Crenner, Geneviève Frey (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication en téléchargement.

► Définitions

Un **enfant** est une personne, sans limite d'âge, qui a une relation de parent-enfant avec une autre personne du logement, et qui n'est pas elle-même en couple ou parent d'une autre personne du logement.

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement. On distingue les familles :

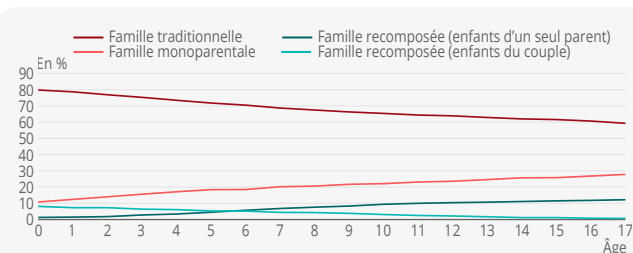
- **traditionnelles**, composées d'un couple, mariés ou non, et dont tous les enfants du logement sont ceux du couple ;
- **recomposées**, couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents, et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée ;
- **monoparentales**, composées d'un parent qui vit avec ses enfants sans résider en couple.

Les **enfants** qui ne vivent pas avec leurs deux parents sont rattachés au logement dans lequel ils passent la majorité du temps. En cas d'égalité (garde alternée), l'enfant est compté dans le logement dans lequel il a passé la nuit précédant le premier jour de la collecte du recensement. Cela permet de ne pas le compter deux fois.

La **personne de référence** de la famille est, s'il est unique, l'adulte de la famille, sinon celui qui est actif (en emploi ou au chômage), sinon l'adulte de la famille le plus âgé. L'adulte de la famille est le parent ou son conjoint.

Un logement est **suroccupé** s'il manque au moins une pièce par rapport à la composition du ménage. Par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.

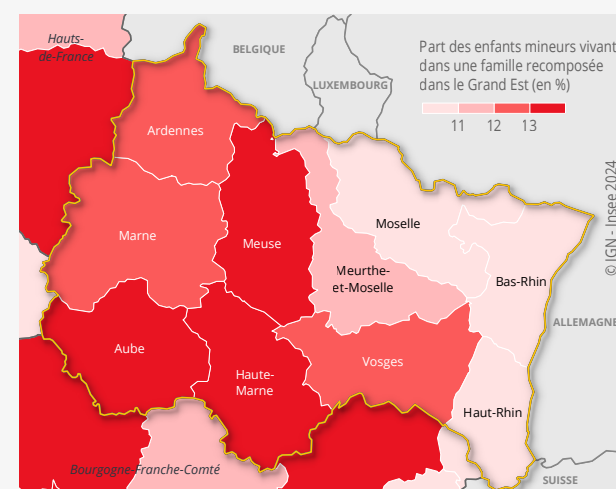
► 2. Répartition des enfants mineurs selon l'âge et le type de famille détaillé, dans le Grand Est en 2021



Lecture : Dans le Grand Est, parmi les enfants de 2 ans, 76,9 % vivent dans une famille traditionnelle, 14 % avec un seul de leurs parents, 7,3 % dans une famille recomposée avec leurs deux parents et 1,8 % dans une famille recomposée avec un seul de leurs parents.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

► 3. Part des enfants mineurs vivant dans une famille recomposée selon le département dans le Grand Est



Lecture : Dans le département de la Meuse, 14,9 % des enfants vivent en famille recomposée, 14 % dans la Marne et 9,9 % dans le Bas-Rhin.

Source : Insee, Exploitation complémentaire du recensement de la population 2021.

► Source

L'exploitation complémentaire du recensement de la population 2021 permet d'étudier les liens entre les personnes résidant habituellement dans le même logement.

► Champ

L'étude porte sur l'ensemble des enfants mineurs résidant avec au moins un de leurs deux parents. Cela exclut les mineurs vivant seuls ou hors ménage ou en ménage hors famille (par exemple, un enfant mineur vivant chez ses grands-parents). En 2021, 2 % des mineurs de la région Grand Est sont dans une de ces situations. De même, cela exclut les enfants majeurs qui vivent avec au moins un de leurs parents, soit 25 % des enfants de la région.

► Pour en savoir plus

- **Pora P.**, « En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents », Insee Première n° 2032, janvier 2025.
- **Bloch K.**, « En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée », Insee Première n° 1841, mars 2021.
- **Algava E., Bloch K., Vallès V.**, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », Insee Première n° 1788, janvier 2020.

